



Comité  
de  
contrôle  
*de l'eau*

# Résumé du rapport CCEAU 2021

- 01 Introduction
- 02 Activités et thèmes
- 03 Statistiques
- 04 Recommandations

Auteurs: Séverine UHODA – Chiran Frérotte

# Introduction

Le rapport du Comité de Contrôle de l'eau sur l'évolution du prix de l'eau est établi sur base des données et événements de l'année. Les missions du Comité de Contrôle de l'eau établies par le Code de l'eau sont principalement:

- ✓ Remise d'avis (2 types) :
  1. Avis sur la Politique de l'Eau : // Code de l'Eau
  2. Avis modification du CVD (distributeurs) et CVA (SPGE) – Délai de 30 jours
- ✓ Contrôle du respect des obligations légales des opérateurs: contexte, qualité de l'eau, performances des structures, service client et participation à la politique sociale de l'eau
- ✓ Analyse des dossiers rentrés par les distributeurs (complétude, cohérence, évolution des indicateurs de performance du service)
- ✓ Rapport et recommandations
- ✓ Thématiques saisies

## Equipe (2ETP)

### Conseillers

**Séverine Uhoda**

Philippe Boveroux

### Secrétariat administratif

**Chiran Frérotte**

Coralie Rigo



# Activités et thèmes 2021

Réception et traitement des données annuelles des 48 distributeurs

Avis sur les augmentations du CVD et trajectoire à 5 ans

Avis sur le rapport du Fonds social de l'eau

Avis d'initiative sur la précarité hydrique

Auditions mesures covid eau

CertIBEau

Journée d'étude « circulaire régulation » avec UVCW

Journée d'étude avec les 2 autres Régulateurs (Brugel- VMM)

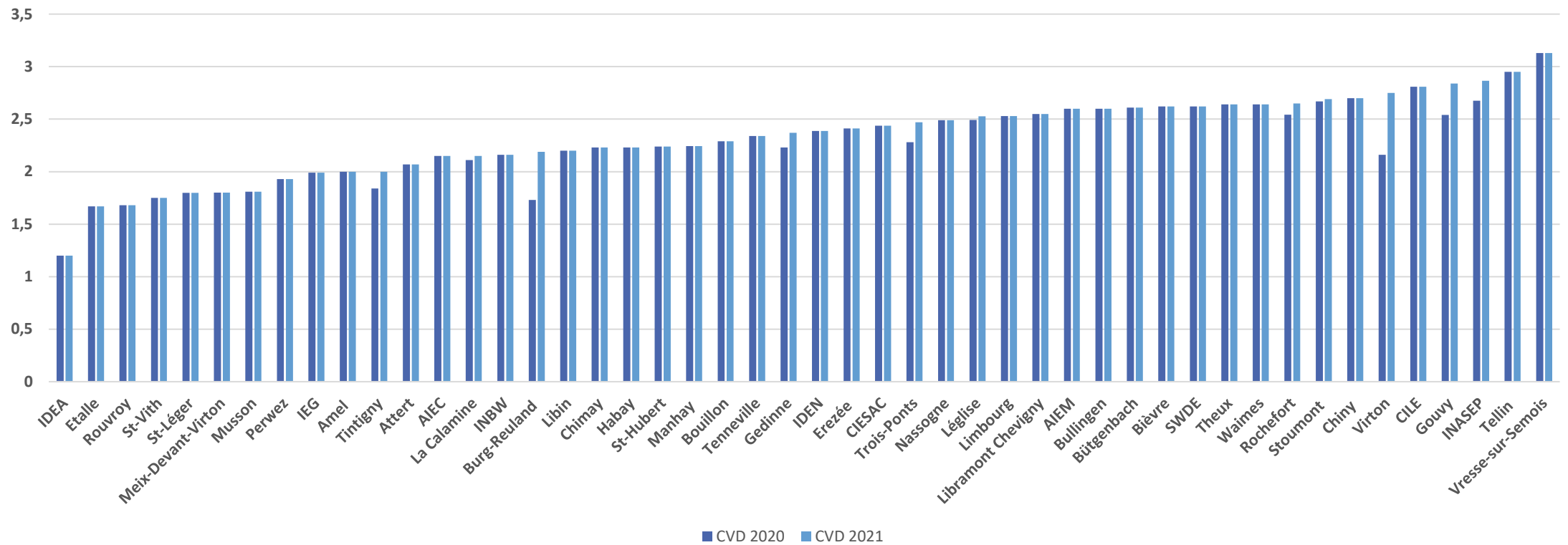
Auditions sur les attentes des parties prenantes

Lancement d'une étude sur la mise à jour du PCE et sa vision prospective



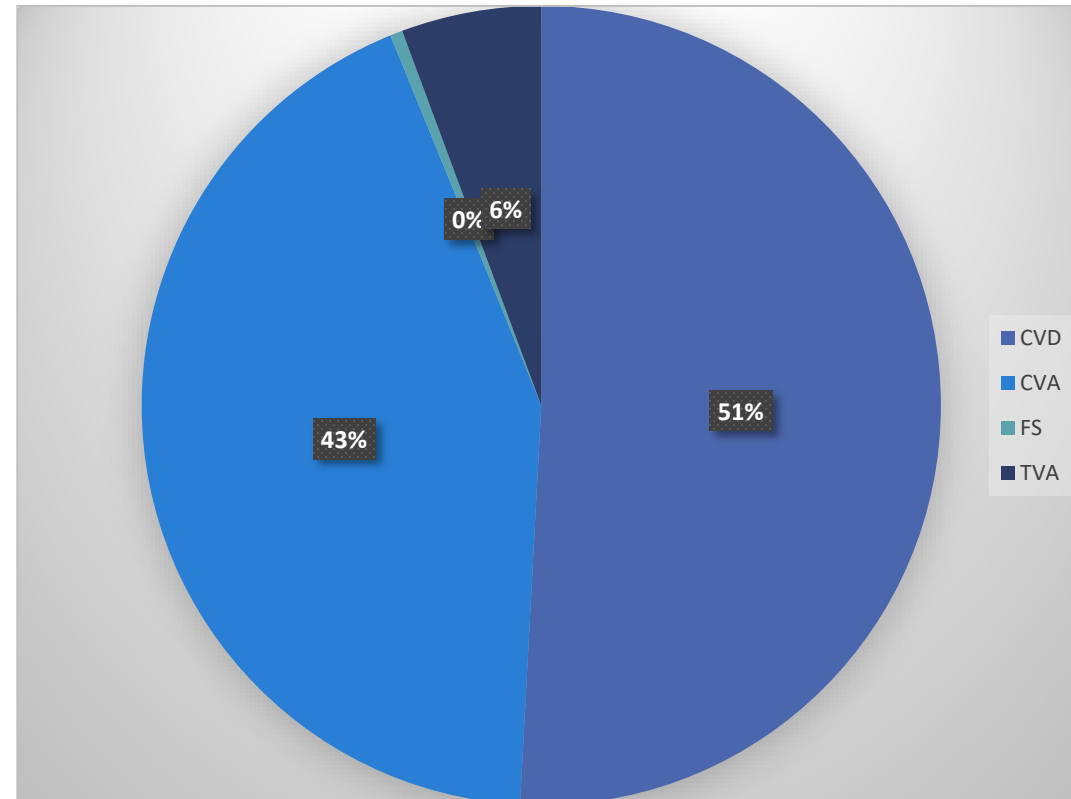
# Statistiques

## Cvd appliqué par distributeur



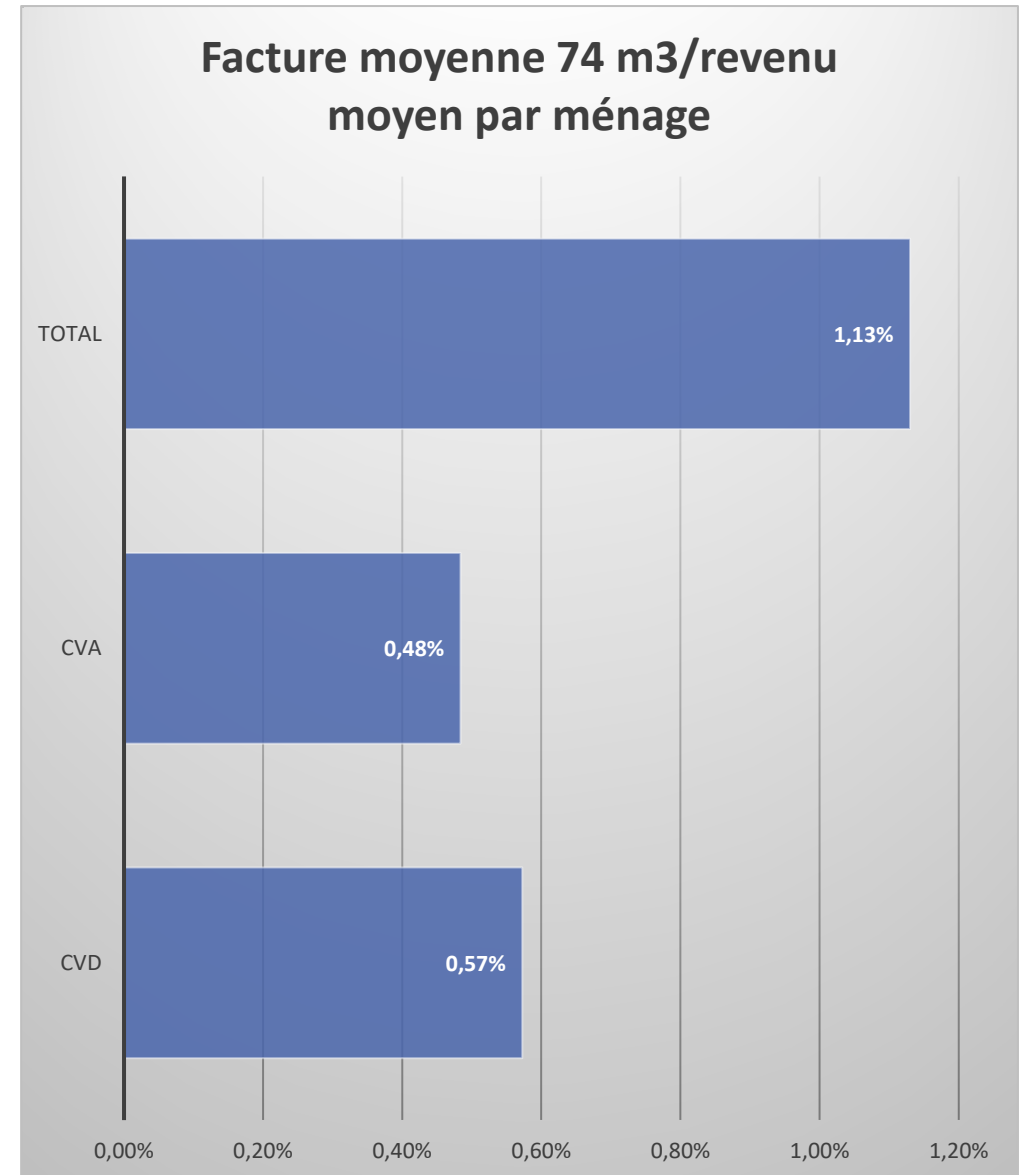
# Statistiques

- Part de la facture d'eau relative aux différentes composantes:

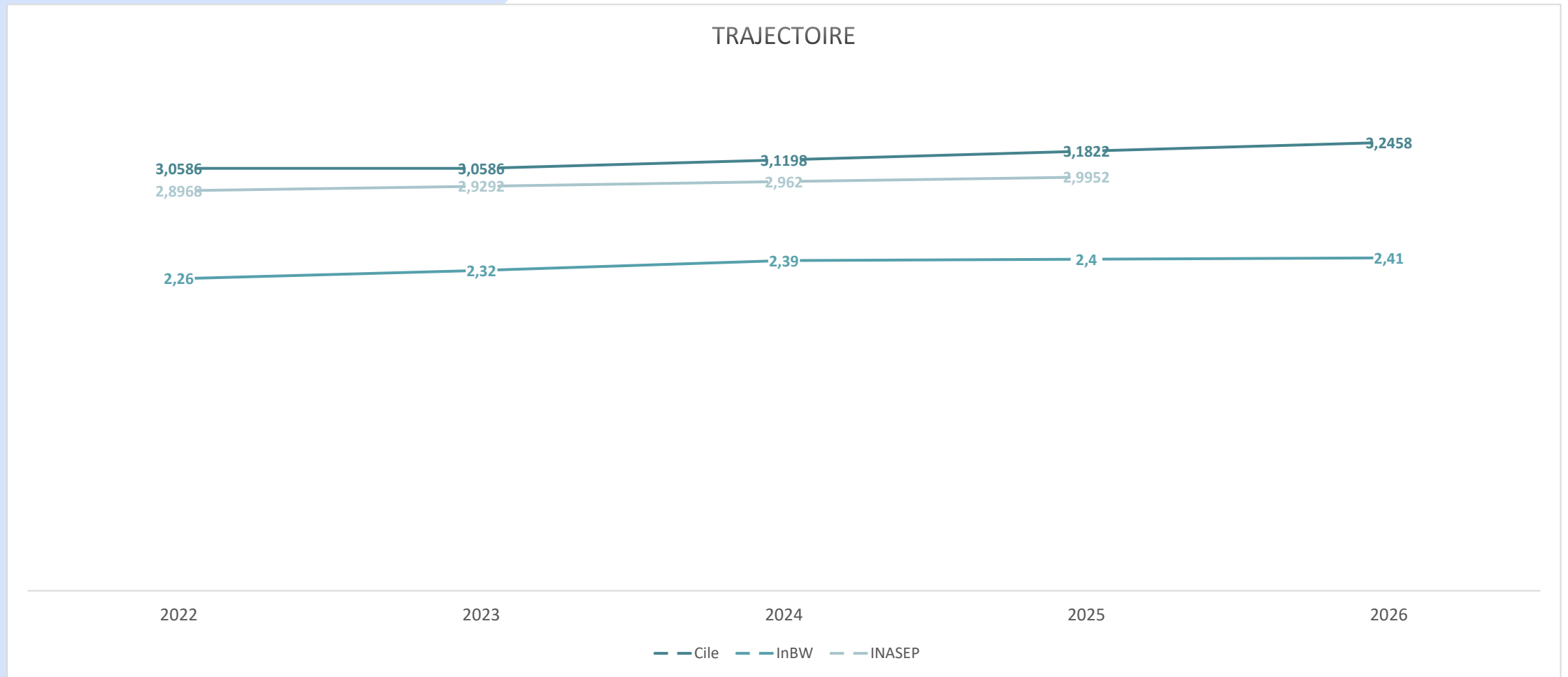


# Statistiques: Abordabilité

- 0,57% du revenu moyen ménage pour le CVD
- 0,48% du revenu moyen ménage pour le CVA
- 1,13% du revenu moyen ménage pour la facture totale (CVA, CVA, FS et TVA)
- Cible: max 1,5%



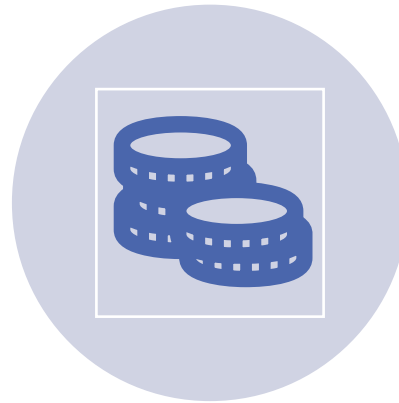
# Statistiques: évolution à 5 ans attendue chez les principaux distributeurs



# Recommandations:



COHÉRENCES AVEC LE PRIX DE  
L'EAU



INCIDENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE  
DE LA TARIFICATION



ACTIONS ET INITIATIVES À  
POURSUIVRE





## Cohérence prix de l'eau – politique de l'eau

### Cadre

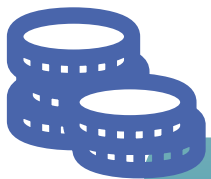
- Code de l'eau: coût-vérité – accès à l'eau - utilisation rationnelle
- DPR: régulation efficiente – objectif: sécurité d'approvisionnement - maîtrise du prix (limité à l'inflation (mais non défini) - service de qualité - mise en place du SRRE
- DPR: financement équitable
- DPR: maximiser l'efficacité du FSE et FAT
- Circulaire régulation 2017 : introduction notion trajectoire à 5 ans – objectifs cibles – pas de cadre ni d'évaluation depuis son approbation



## Constats

- Tendance à la réduction des écarts entre les distributeurs mais existant: 1,67€/m<sup>3</sup> ETALLE et 3,13€/m<sup>3</sup> Vresse-sur-semois
- CVD principaux distributeurs: 2,26 €/M<sup>3</sup> InBW – 2,9715 €/M<sup>3</sup> CILE - écart de 0,7115 €/M<sup>3</sup> // écart consommation moyenne par compteur
- Disparité prix-qualité de service - respect des OL
- Circulaire à renforcer et évaluer
- CVA idem depuis 2017 – effort de la SPGE pour contenir le CVA
- FSE: 0,0275 en 2021 (0,0286 en 2022- indexation annuelle)





## Incidence socio-économique de la nouvelle tarification

- FSE: 145.000 consommateurs en difficulté de paiement - 10.000 interventions - 3,5M - principe de solidarité instauré au niveau RW - problème des impayés : à cadrer
- Consommation par compteurs en diminution – moyens alternatifs non intégrés dans l'assiette du CVA - nombre de compteurs en augmentation – cons. totale stable
- Facture pour 2,3 pers:  $74 \text{ M}^3 = 407 \text{ €/an}$  - part CVD: 53,8% - CVD: 45% - FS/0,5%



## **Actions et initiatives à poursuivre pour s'assurer que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau**

### **CVD**

- Evaluation et mise en œuvre des outils prévus dans la circulaire: développer un outil d'aide à la réalisation du plan pluriannuel et imposer des règles d'évaluation uniformisées et un cadre méthodologique sur éléments prospectifs.
- Indicateurs et missions légales à prendre en considération dans les décisions remises.
- Favoriser la mise en œuvre d'un cadre de travail efficient et cohérent pour les distributeurs.
- Mise en place d'un échange collaboratif continu entre les différentes parties prenantes.
- Evaluation des trajectoire à mi-parcours à mettre en place.

### **CVA**

- Information sur l'évaluation du contrat de gestion et sur le nouveau contrat.
- Evaluation économique des PGDH sur l'assiette CVA et les contributions des utilisateurs.





## **FSE**

- Réduire les inéquités entre citoyens: critères d'attributions-refus.
- Poursuivre les travaux du GT inter-acteurs.
- Encourager les points d'amélioration proposés (plateforme - marché de sanitaristes – communication - info-formations...).

## **Précarité hydrique**

Entamer une réflexion sur le paradigme de financement

## **Régulation**

- Constat de non-continuité dans les décisions d'autorisations - analyses non ciblées/ pas de fil conducteur ni de volet indicateurs.
- Renforcer les outils en place (CCEAU) – mettre en place un cadre cohérent.
- Régulation basée sur des critères précis et cadrés (voir futurs résultats étude PCE volet prospectif – digitalisation – plateforme de collaboration).





Le rapport complet est disponible sur  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

(Instances/Comité de contrôle de l'Eau)